

## Où demander ?

- Auprès de la Mairie où l'événement a eu lieu ;
- A CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN : Service de l'Etat Civil
- Pour les français dont l'événement a eu lieu à l'étranger, contacter :  
le Service Central de l'Etat Civil, 11 rue de la Maison Blanche 44941 Nantes cedex 9
- Pour les réfugiés et apatrides, contacter : l'Office français de Protection des Réfugiés et Apatrides - Périole 114 45, rue Robespierre 94126 Fontenay sous Bois
- Pour une naissance en Outre-Mer Service Etat Civil, 27 rue Oudinot, 75007 PARIS

## Comment ?

- Par courrier ou directement au guichet du Service de l'Etat Civil, ou par mail [etat-civil@mairie-casa04.fr](mailto:etat-civil@mairie-casa04.fr), ou par fax (04.92.64.54.06) .
- Pour les actes du Service Central de l'Etat Civil de Nantes par courrier : Ministère des Affaires Etrangères, Service Central de l'Etat Civil 44941 NANTES Cedex, ou par Internet [www.diplomatie.gouv.fr/francais/etatcivil/demande.html](http://www.diplomatie.gouv.fr/francais/etatcivil/demande.html) en précisant le nom patronymique et le prénom usuel de vos parents ou de ceux de la personne dont vous demandez l'acte et les noms et prénoms des parents.

## Qui peut demander ?

- Pour les extraits sans filiation des actes de naissances de mariage et de décès : Tout Demandeur.
- Pour les copies intégrales naissance, mariage, reconnaissance, décès : Les titulaires majeurs ou émancipés, ses ascendants, descendants, son conjoint ou son tuteur
- Pour les extraits avec filiation des actes de naissances et mariages : délivrés dans les mêmes conditions qu'une copie ainsi qu'aux héritiers.

## Pièces à joindre :

- Au guichet : Présentation d'une pièce d'identité avec photo
- Par courrier ou par Fax :  
Une enveloppe timbrée pour la réponse (facultatif)  
Copie de la carte Nationale d'Identité Sécurisée ou du livret de famille, ou préciser la filiation (noms et prénoms des parents - nom de jeune fille pour la mère)